

LE CNGA

Centre National de Gestion Agréé de la Boucherie et Boucherie-Charcuterie Française

98 Boulevard Pereire
75850 Paris Cedex 17
tel. : 01 40 53 47 63
fax : 01 40 53 57 46

<mailto:cnga@boucherie-france.org>

L'ORIGINE

Le C.N.G.A. a été créé à l'initiative de la Confédération Française de la Boucherie Charcuterie et Traiteur sous la forme juridique d'une association régie par la loi 1901. Il a été agréé par l'Administration Fiscale par décision du 24 juin 1977, ce qui l'autorise à délivrer une attestation qui permet à ses adhérents, de bénéficier de certains avantages fiscaux.

LE BUT

1. Améliorer la gestion des petites et moyennes entreprises.
2. Améliorer la connaissance des revenus en se fondant sur une comptabilité fiable et sincère.
3. Limiter les conséquences d'un éventuel contrôle fiscal.

LES AVANTAGES FISCAUX :

- ❑ **Abattement sur le bénéfice imposable :** de 1 €uro à 120 100 €uros : 20 % (loi de finance 2006)
aucun abattement au-delà de 120 100 €uros.
- ❑ **Déduction :**

En cas de mariage sous le régime de la communauté, le salaire annuel du conjoint (salarié de l'entreprise) **est déductible en totalité.**

En cas de travail à temps partiel, la limite est ajustée en proportion.

- ❑ **Réduction :**

Pour les entreprises dont les recettes n'excèdent pas les limites du forfait et ayant opté pour le régime réel simplifié, une réduction d'impôt pour les frais de tenue de comptabilité et d'adhésion de 915 €uros sera accordée.

Conditions requises pour bénéficier des avantages fiscaux

1. Etre soumis à l'impôt sur le revenu d'après le régime réel normal ou simplifié.
2. Faire viser sa comptabilité par un comptable agréé, un expert-comptable ou une société inscrit au tableau de l'Ordre.
3. Adhérer dans les trois mois suivant l'ouverture de l'exercice comptable ou faire transférer son dossier à la condition expresse qu'il n'y ait aucune interruption entre les deux centres.

ADHESION

Peut adhérer au C.N.G.A., toute entreprise quel que soit :

- ❑ **son régime juridique :**
 - entreprise individuelle
 - société
- ❑ **son régime fiscal :**
 - impôt sur le revenu
 - impôt sur les sociétés *
- ❑ **son mode d'imposition :**
 - réel normal
 - réel simplifié

(*) *les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés peuvent adhérer au C.N.G.A. mais elles ne pourront pas bénéficier des avantages fiscaux.*

Formalités d'adhésion :

Pour un début d'activité ou 1^{ère} adhésion à un centre de gestion agréé, Il vous suffit, **dans les trois premiers mois de votre exercice comptable :**

- soit de nous adresser une lettre recommandée avec accusé de réception, nous avisant de votre désir d'être adhérent dans notre Centre ;
- soit de nous retourner, dûment complétés et signés le bulletin d'adhésion et la fiche de renseignements (fournis par le C.N.G.A.).

Formalités de transfert :

Contrairement à une 1^{ère} adhésion, un transfert de dossier peut se faire, par lettre recommandée, à tout moment de l'année, sans tenir compte de la date de l'exercice comptable.

VOS OBLIGATIONS :

Chaque adhérent doit produire tous les éléments nécessaires à l'établissement d'une comptabilité sincère et adresser au C.N.G.A. :

- Une copie ou photocopie de sa déclaration fiscale dûment visé par un comptable agréé, un expert comptable ou une société membre du tableau de l'Ordre et signé par l'adhérent,
- Un questionnaire complémentaire fourni par le Centre.

De plus, il doit :

- Accepter le règlement par chèque
- Informer sa clientèle de sa qualité d'adhérent d'un centre de gestion agréé et de la possibilité de règlement par chèques, en apposant dans tous les lieux de vente, une affichette fournie par le C.N.G.A.
- Prévenir le Centre en cas de contrôle fiscal.
- Avertir le Centre, dans le mois qui suit, de tous changements intervenus dans la vie de son entreprise (adresse, cessation d'activité, changement de date d'exercice comptable, forme juridique, transmission entre époux, donation, etc...).

LES SERVICES RENDUS :

En matière de gestion

- des **ratios obligatoires** fixés par l'arrêté du 4 février 1985,
- des **ratios spécifiques** à la boucherie,
- une **analyse comparative** des bilans et comptes de résultat sur trois ans
- un **tableau de financement** sur deux ans
- si possible, des **moyennes départementales, régionales, nationales** des adhérents de même activité
- un **commentaire personnalisé** sur la situation financière et économique

En matière de formation

Le C.N.G.A. organise des séances de formation et d'informations.

En matière d'informations

Chaque trimestre, le C.N.G.A. fait parvenir à tous ses adhérents, la revue « La vie des entreprises » et un bulletin trimestriel "Bulletin d'informations C.N.G.A."

En matière de récompense

Le C.N.G.A. organise, chaque année, la cérémonie de remise des trophées du challenge de la Feuille d'Or qui récompense les cinq meilleurs gestionnaires.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements complémentaires.